



L'ARSF est en train de revoir toutes les directives de réglementation de la CSFO, y compris, mais sans s'y limiter, les formulaires, les lignes directrices et les FAQ.

Les directives de réglementation existantes resteront en vigueur jusqu'à ce que l'ARSF en publie de nouvelles.

Suivez la CSFO dans les médias sociaux



À propos de l'assurance-automobile

► **Système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance-automobile (DRSSAA)**

► **Législation: Lois et règlements**

Vous êtes ici: [Accueil](#) > [Assurance-automobile](#) > Système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance-automobile (DRSSAA)

[IMPRIMER](#)

Système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance-automobile (DRSSAA)

Le projet relatif au Système de demandes de règlement pour soins de santé lié à l'assurance automobile (DRSSAA) s'inscrit dans une initiative plus générale visant à améliorer le traitement des prestations de soins de santé pour les Ontariens blessés dans des collisions de véhicules. DRSSAA, qui reprend des éléments de la Facture d'assurance automobile standard, vise à automatiser l'échange de renseignements normalisés relatifs à des demandes de règlement pour soins de santé entre les fournisseurs de soins de santé et les compagnies d'assurance.

Le Système, qui est une initiative des compagnies d'assurance automobile de l'Ontario, est élaboré en collaboration avec la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), les associations de fournisseurs de soins de santé et d'autres intervenants du secteur de l'assurance automobile.

- **Bulletin A-02/15 : Fermeture du centre de saisie des données**
- **Ligne directrice concernant le Système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance-automobile pour août 2017** - Ligne directrice du surintendant n° 01/17
- **Ligne directrice concernant le Système de demandes de règlement pour soins de santé liés à l'assurance-automobile pour octobre 2018** - Ligne directrice du surintendant n° 02/18

Liste des participants (avant le 1^{er} février 2011)

La présente liste recense les établissements de soins de santé qui se sont inscrits au Système DRSSAA durant la phase volontaire, soit entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2010.

L'inscription d'un établissement au Système DRSSAA au cours du mois de janvier 2011 a pris effet le 1^{er} février 2011.

► **Approbations trimestrielles des taux automobile**

Mesures d'application >

Formulaires >

Liste des représentants autorisés >

Publications et ressources >

Informations relatives >

Archives >

Carrières >

Explorez la CSFO

Contactez la CSFO >

 **Avis d'interruption du service en ligne**

Prière de consulter notre [calendrier des interruptions](#) prévues du service pour de plus amples détails.

À compter du 1^{er} février 2011, il est devenu obligatoire de s'inscrire au Système DRSSAA pour tous les établissements.

- [\(Noms de fournisseurs, de A à I\)](#)  (anglais seulement)
- [\(Noms de fournisseurs, de J à Z\)](#)  (anglais seulement)

Renseignements complémentaires sur le Système DRSSAA

Pour de plus amples renseignements sur le Système DRSSAA et sur l'inscription auprès du BCT sur l'Internet à [site Web du DRSSAA](#) .



Certains sites Web ou documents auxquels vous pouvez accéder à partir du présent site ou menant au présent site ont été mis sur pied ou sont exploités par des organismes ne faisant pas partie du gouvernement de l'Ontario ou pour le compte de tels organismes. Ces derniers sont les seuls responsables du fonctionnement et le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif. Il se peut que ces sites ou documents externes n'existent pas en français. Les liens externes fournis dans le présent site ou menant au présent site ne signifient pas que le gouvernement de l'Ontario appuie ces organismes ni qu'il garantit le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif.

Haut de la page

Page: **211** | Trouver la page:

[CONTACTEZ LA CSFO](#) | [PLAN DU SITE](#) | [AIDE](#) | [ACCESSIBILITÉ](#) | [CONFIDENTIALITÉ](#) | [AVIS IMPORTANTS](#)